

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00210 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaiet présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation industrielle et commerciale « ZAC des Ecotais » à Saint-André-des-Eaux - LAD SELA - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation industrielle et commerciale « ZAC des Ecotais » à Saint-André-des-Eaux - LAD SELA - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 16 décembre 2003, la CARENE a accepté le transfert du traité de concession de l'opération d'aménagement à vocation industrielle et commerciale « ZAC des Ecotais » située à Saint André des Eaux, sur une superficie de 10,1 ha, et confiée à LAD SELA. La date de fin de concession est prévue au 31 décembre 2021.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Compte Rendu d'Activité de la concession « ZAC des ECOTAIS » établi par la LAD SELA a été arrêté pour l'exercice 2019, d'où il ressort que :

- 65 K€ de dépenses ont été réalisées au titre de 2019, dont 47 K€ d'études et 400K€ de recettes correspondant à la participation de la CARENE.

Le bilan prévisionnel s'équilibre à 2 602 K€ HT, en augmentation de 325 K€ du fait des frais de dépollution d'un bassin de rétention et de différentes actualisations de coûts. Les acquisitions foncières sont achevées, les études sont réalisées à 73% et les travaux à 55%.

La participation du concédant est de 1 540 K€ HT, soit 1 825 K€ TTC, en augmentation de 325 K€. Il ressort que 595 K€ ont déjà été versés, 200 K€ sont attendus en 2020 et 745 K€ en 2021.

Les recettes de cessions sont perçues à 100% (979 K€).

Pour 2020, il est prévu 594 K€ de dépenses : soit 32 K€ d'études et 530 K€ travaux (vidange et curage du bassin, terrassement voirie et réseaux). Côté recettes, le versement de 200 K€ correspond au versement de la participation contre remise d'ouvrage du concédant au titre de 2020.

S'agissant des avances de trésorerie, l'avance de 700 K€ perçue en 2017 sera remboursée en 2021.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par LAD SELA en juin 2020,
- approuve l'état des cessions et acquisitions tel qu'il figure en annexe au compte rendu annuel de concession.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales